



Section Occitanie Est

VENDREDI 20 JUIN 2025

JOURNEE DE FORMATION

COMMENT PERENNISER LES PROPRIETES AGRICOLES EN OCCITANIE ?

**LA SAFER : LES MOYENS, LES OUTILS
LES ACTIONS**

Notre section a le plaisir de vous inviter à notre journée de formation du 20 juin 2025, à la Chambre de l'AGRICULTURE DE L'HERAULT

9h Accueil des participants

9h30 - 10h30 Hervé FLAMENT Directeur général adjoint de la Safer Occitanie

- Les missions des Safer au travers de :
 - o L'organisation de la Safer Occitanie (Fonctionnement, PPAS, Instances...)
 - o La naissance de la Safer GUYANE

10H30 - 11H30 Vincent BOURREL, directeur administratif et juridique de la Safer Occitanie

- QUIZ sur l'histoire des SAFER
- Rappel des principes du droit de préemption
- La loi Sempastous (Principes et rôle des Safer)

Echanges avec les participants

11H45 à 12H30 Thomas BRUNEL avocat au Barreau de Montpellier spécialiste de droit rural

L'actualité de la jurisprudence en matière de droit de préemption et les grandes décisions à retenir sur la SAFER.

Echanges avec les participants

AFDR Occitanie Est
Chambre de l'Agriculture de l'Hérault
Maison des agriculteurs
Mas de Saporta CS 10010, 34970 Lattes

[Tapez ici]

12H45 à 14H 15 DEJEUNER

14 h 30 à 15H30 Alain BRUSSET Directeur juridique de la FEDERATION DES CAVES DES VIGNERONS
COOPERATEURS DU VAUCLUSE

Les missions de la fédération et la position du haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) sur le foncier des coopératives,

Les différents montages possibles en matière foncière :

- Achat et exploitation en direct par la Cave,
- Achat et exploitation via une filiale de la Cave,
- Portage par la Cave en partenariat avec la SAFER,
- Portage par la SCIC avec intervention de la SAFER,

Le témoignage du Directeur de la SAFER Paca

Echanges avec les participants

16 h - 16h30 Témoignages sur la Société Coopérative d'intérêt collectif Foncière SCIC

16 h 30 - 17 h 15 – Vincent BOURREL Quelles solutions amiables opérationnelles et juridiques face à des dossiers conflictuels :

- Exemples et préconisations

17 h30 - Fin de travaux.

Cette formation est gratuite. Venez nombreux.

Lieu de la formation du 20 juin 2025 de 9 heures à 17heures30
Chambre de l'Agriculture de l'Hérault
Maison des agriculteurs
Mas de Saporta CS 10010, 34970 Lattes

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Tél. :

E-mail :

Profession :

JE SUIS ADHERENT de l'Association Française de Droit Rural, Section OCCITANIE EST pour l'année 2023

JE NE SUIS PAS ADHERENT de l'Association Française de Droit Rural, Section OCCITANIE EST

Je participe au repas de midi à mes frais au Mas de Saporta Maison des Vins du Languedoc à partir de 12 heures

Merci de retourner votre bulletin d'inscription à

cabinet@avocathirsch.ch

et à Pierre de San Nicolas, notre Trésorier

secretariat@agrisynergie.org